



**Les Gets**  
- MAIRIE -

## ARRÊTÉ DU MAIRE COMMUNE LES GETS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS  
CANTON D'ÉVIAN-LES-BAINS

### ARRÊTÉ N°2025-21

**Objet : Réglementation du stationnement sur le parking des Perrières en raison de la Foundation Folie Festival par The Ellie Soutter Foundation**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LES GETS, HAUTE-SAVOIE,**

**VU** l'arrêté N°2024-48 ;

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R.411-5, R.411-7, R.411-8 et R.411-25 à R.411-28 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 – 8ème partie- sur la signalisation temporaire ;

**VU** le tableau de classement des voies communales approuvé le 08/11/1996 ;

**VU** la demande faite le 31 janvier 2025 par THE ELLIE SOUTTER FOUNDATION représentée par SOUTTER Tony – 86 Vieux Village – 74260 LES GETS ;

**CONSIDERANT** que cet événement est de nature à présenter un danger pour l'usager sur cette section ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'exécuter cet événement dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour les entreprises et agents y intervenant ;

**CONSIDERANT** que dans ces conditions, il y a lieu de réglementer le stationnement de tous les véhicules sur les parking concernés dans un but de sécurité publique en raison de la Foundation Folie Festival par The Ellie Soutter Foundation ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1er :** Le stationnement sera interdit aux camping-cars sur le parking des Perrières du mardi 4 mars 2025 à 18h00 au lundi 17 mars 2025 à 18h00.

Les camping-cars pourront se garer sur le parking des Plans.

**ARTICLE 2 :** Du mercredi 12 mars 2025 à 8h00 au jeudi 13 mars 2025 à 8h00, le stationnement sur les 3 petits parkings en face de l'air de camping-cars sera réservé aux festivaliers.

**ARTICLE 3 :** la signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place par La police municipale de la commune.

**ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services,**

- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable du Centre Technique Municipal,
- La Police Municipale,
- The Ellie Soutter Foundation,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers et le Groupement Chablais Prévisions – 1 Rue du Bois de Thue - 74200 THONON LES BAINS.

FAIT A LES GETS, le 31 janvier 2025

Le Maire des Gets,  
Philippe VINET

